REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

EURE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

Séance du **18 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un

et le 18 mars

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

mes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN,

Absents : Mmes,M , PODGORSKI (pouvoir C.GLEIZES), LONGIN

A été nommé secrétaire : M. INIGO

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
15/03/2021

Date d'affichage
15/03/2021

Objet de la Délibération

SUPPRESSION DE LA REGIE - DL 17/2021

Monsieur le Maire propose la suppression de la régie de recettes de la mairie, et propose la mise en place des nouvelles modalités de règlement des locations de la salle des fêtes.

Les factures seront titrées ASAP et les règlements pourront être effectués soit :

- par règlement numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement (trésorerie de Vernon)
- par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement (trésorerie de Vernon)
- par internet en connexion sur www.tipi.budget.gouv.fr

Le conseil accepte à l'unanimité la suppression de la régie.

Le Maire, Pascal MAINGUY

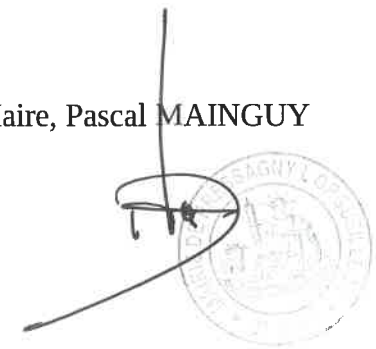

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 027-212704779-20210318-DL_17_2021-DE